170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE 7 5 0 1 4 PARIS - FRANCE TÉL. 320.36.20 C. C. P. 1248-74 N PARIS

Le 25 juillet 1974, la Commission de Pastorale de la Conférence Episcopale des Evêques du Brésil approuvait le texte suivant consacré au rôle de l'Eglise dans la politique. C'est la première fois que l'épiscopat brésilien publie un document aussi élaboré sur une telle question. Même s'il n'en a pas la vírulence, ce texte officiel est la suite logique des documents "J'ai entendu les cris de mon peuple" et "Marginalisation d'un peuple", publiés respectivement par des groupes d'évêques du Nord-est et du Centre-ouest.

(Note DIAL - 05/09/7¹)

L'EGLISE ET LA POLITIQUE

INTRODUCTION

O1 Pour définir les caractéristiques et les conditions de la présence et de l'action de l'Eglise dans la vie sociale, économique et politique, le Concile Vatican II le fait en formules concises:

"Certes, la mission propre que le Christ a confiée à son Eglise n'est ni d'ordre politique, ni d'ordre économique ou social: le but qu'il lui a assigné est d'ordre religieux. Mais précisément, de cette mission religieuse découlent une fonction, des lumières et des forces qui peuvent servir à constituer et à affermir la communauté des hommes selon la loi divine" (Gaudium et Spes, n° 42).

"En prêchant la vérité de l'Evangile, en éclairant tous les secteurs de l'activité humaine par sa doctrine et par le témoignage que rendent des chrétiens, l'Eglise respecte et promeut aussi la liberté politique et la responsabilité des citoyens" (GS, n° 76).

"Il est juste que (l'Eglise) puisse partout et toujours prêcher la foi avec une authentique liberté, enseigner sa doctrine sur la société, accomplir sans entraves sa mission parmi les hommes, porter un jugement moral, même en des matières qui touchent le domaine politique, quand les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes l'exigent, en utilisant tous les moyens, et ceux-là seulement, qui sont conformes à l'Evangile et en harmonie avec le bien de tous, selon la diversité des temps et des situations" (GS, n° 76).

O2 Cependant, quand il s'agit pour l'Eglise de dire ou de faire quelque chose face à des situations concrètes et face, surtout, aux choix qui orientent la vie politique, sociale ou économique d'un peuple, la clarté n'existe plus et encore moins l'unanimité.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, au Brésil, sélon certains, l'Eglise est la seule voix capable de s'élever pour la défense des droits de la personne humaine ou des exigences du bien commun. En ce domaine pourtant, selon eux, elle est, de façon regrettable, coupable d'omission.

Pour d'autres, au contraire, chaque fois qu'elle traite de sujets politiques, économiques ou sociaux, l'Eglise s'immisce de façon indue dans un secteur qui ne relève pas de sa compétence. C'est pourquoi elle est objet de pressions destinées à la réduire au silence en ce domaine et à lui faire adopter une attitude de complaisance.

D'autres, encore, attendent avec intérêt les déclarations et les prises de position des représentants de l'Eglise. Pour eux, les manifestations de l'Eglise dans le domaine social, économique et politique représentent une aide à la compréhension plus objective et plus critique de la réalité nationale.

Il ne faut pas s'étonner d'une telle incertitude ou diversité d'opinions. Il importe, d'une part, de tenir compte de l'extrème complexité des problèmes abordés par ceux qui exercent une influence dans la vie politique. Et cela, précisément parce qu'on ne peut considérer comme étrangères à la politique les nombreuses décisions, dont certaines profondément novatrices, qui sont prises chaque jour dans l'immense secteur des activités économiques, sociales et culturelles.

Il importe, d'autre part, de distinguer les différentes formes et niveaux que prennent la présence et l'action de l'Eglise dans le cadre de ces mêmes activités temporelles.

Il y a les déclarations et les gestes de la hiérarchie écclésiastique faits dans l'exercice de sa mission au service de l'unité de l'Eglise et de la croissance du Royaume de Dieu. Mais il y a aussi les libres choix, tout naturellement diversifiés - surtout si l'on tient compte des différences existant entre les situations régionales d'un pays aussi grand que le nôtre -, voire même opposés de la part de membres de l'Eglise qui, individuellement ou en groupe, prennent part à la lutte des hommes en vue de l'établissement de ce qu'ils estiment être la justice et le bien-être social. Les uns défendent l'ordre établi, tout en reconnaissant la nécessité de l'améliorer. D'autres luttent pour la mise en place d'un nouveau cadre constitutionnel et pour un changement radical du système économique, de l'ordre juridique, etc.

Il n'appartient pas à l'Eglise, en tant que corps spcial présidé par la hiérarchie, de s'identifier, au nom de l'Evangile, avec l'un ou l'autre de ces choix au niveau d'une participation directe à la vie politique, économique, sociale ou culturelle.

De par sa mission propre, cependant, il lui revient, ainsi qu'il sera précisé plus loin, de proclamer et de défendre le droit fondamental pour tout homme de répondre librement à l'appel que Dieu lui adresse pour sa participation à la construction d'un monde plus humain. "L'Eglise - déclare le Concile Vatican II - qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique, est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine" (GS, n° 76).

Nous voulons apporter notre contribution en proposant dans ce document des réflexions d'ordre théologique susceptibles d'aider tous ceux qui, dans l'Eglise, ont la responsabilité d'orienter le peuple de Dieu en la matière:

a) en premier lieu, c'est 'une description des aspects les plus caractéristiques de la vie politique;

- b) dans la seconde partie, la vie politique est envisagée à la lumière de l'Evangile, c'est-à-dire à la lumière des comportements de Jésus, de sa prédication sur le Royaume de Dieu et sur les exigences de l'amour fraternel;
- c) la troisième partie est un essai d'explicitation de la mission de l'Eglise dans le domaine social, économique et politique.

I- PRINCIPAUX ASPECTS DE LA POLITIQUE

IMPORTANCE ET NECESSITE

De mot "politique" fait référence à une réalité faite de contrastes (1). Prise dans son sens le meilleur, la politique est l'ensemble des actes par lesquels les hommes recherchent une forme de vie collective entre les individus, les groupes et les nations, apte à permettre la réalisation du bien commun. Paul VI écrit: "Certes, sous le terme "politique", beaucoup de confusions sont possibles et doivent être éclairées"; et il ajoute: "Prendre au sérieux la politique (...) c'est affirmer le devoir de l'homme, de tout homme, de reconnaître la réalité concrète et la valeur de la liberté de choix qui lui est offerte de chercher à réaliser ensemble le bien de la cité, de la nation, de l'humanité. (...) Sans résoudre certes tous les problèmes, elle s'efforce d'apporter des solutions aux rapports des hommes entre eux" (Octogésimo Anno, n° 46).

L'action politique, cependant, ne représente pas toujours un effort de promotion de l'harmonie entre les hommes. Très souvent, les actes politiques ont pour but la conquête de positions grâce auxquelles des individus, des groupes ou des nations ont la possibilité d'exercer plus facilement leur domination sur les autres. Pour cela sont utilisés les moyens les plus divers, depuis le dialogue ou le débat honnête et franc, jusqu'à la fraude, la ruse, les pressions, les tractations ou les intrigues.

Comme les deux faces d'une pièce de monnaie, la politique voit coexister la lutte des groupes pour la conquête du pouvoir, en vue de satisfaire leurs intérêts particuliers, et l'effort déployé par de nombreux autres en vue de l'établissement d'un type déterminé de vie collective, grâce auquel l'homme puisse développer ses potentialités.

Ob Un certain nombre de personnes éprouvent un sentiment de répulsion envers la politique à cause, précisément, de quelques-uns des moyens énumérés ci-dessus. Ce faisant, elles oublient que le refus de la vie publique et l'omission peuvent, dans des circonstances déterminées, constituer un acte politique lourd de conséquences.

En réalité, la dimension politique est fondamentale et inséparable de l'existence humaine. "Individus, familles, groupements divers, tous ceux qui constituent la communauté civile, ont conscience de leur impuissance à réaliser seuls une vie pleinement humaine et perçoivent la nécessité d'une communauté plus vaste à l'intérieur de laquelle tous conjuguent quotidiennement leurs forces en vue d'une réalisation toujours plus parfaite du bien commun. C'est pourquoi ils forment une communauté politique selon des types institutionnels variés" (GS, n°74).

Mais la raison d'être de la communauté politique ne peut uniquement consister à servir de complément aux insuffisances des individus et des groupes. On peut dire que la communauté politique est également nécessaire à la prévention et au contrôle de l'agressivité innée des hommes.

Il faut donc considérer, avant tout, la communauté politique comme l'expression et la réalisation de l'idéal suprème de vie communautaire et d'amitié entre les hommes, ce qui lui donne par elle-même sa propre justification. La subjectivité isolée n'existe pas. L'individu est essentiellement un être de relation, de sorte que sa vie n'atteint sa pleine réalisation que dans l'édification de la vie commune. Selon l'enseignement de Paul VI: "la politique est une manière exigeante - mais non la seule - de vivre l'engagement chrétien au service des autres" (OA, n°46).

LES DIFFICULTES

1- Décisions politiques et participation populaire

L'une des principales difficultés de la vie politique vient aujourd' hui de la complexité croissante et du dynamisme grandissant de la vie économique, culturelle et sociale. La nécessité d'utiliser à tous les niveaux les techniques modernes de production, de distribution, de contrôle des moyens de communication sociale, semblerait de nature à réclamer l'attribution du pouvoir de décision à des élites qualifiées du point de vue technique et scientifique, étant entendu que la vie politique, au sens de participation et de responsabilité des citoyens, serait considérée comme inefficace ou même classée de façon définitive au rang des utopies impraticables.

Or, bien au contraire, en raison précisément des conditions nouvelles d'existence, il faut affirmer que la politique est aujourd'hui plus que jamais indispensable. Dans les sociétés tant capitalistes que socialistes, l'application de la technique à l'organisation et à la mise en oeuvre des fonctions gouvernementales est caractérisée par la tendance à accorder, dans les essais de planification globale, la primauté et la priorité de fait à l'ordre économique à travers la détermination des besoins et la poursuite des objectifs conséquents. Tout en reconnaissant la nécessité de la vie économique et même sa valeur d'aide à l'humanisation, Paul VI met en garde contre le risque de la considérer comme un absolu et il préconise le passage de l'économique au politique comme moyen d'éviter les dangers d'une déshumanisation croissante. "Nécessaire, l'activité économique peut, si elle est au service de l'homme, être source de fraternité et signe de la Providence. (...) Souvent terrain d'affrontement et de domination, elle peut ouvrir des dialogues et susciter des coopérations. Pourtant elle risque d'absorber à l'excès les forces et la liberté. C'est pourquoi le passage de l'économique au politique s'avère nécessaire" (OA, nº46).

Le libre exercice de la vie politique, au sens de participation active des gouvernants et des gouvernés à la réalisation du bien commun qui ne peut en aucun cas être le résultat d'un consensus obtenu par la force, mais dépend de l'usage légitime du droit à l'information, à la critique, à la proposition d'alternatives -, est la condition pour que les hommes puissent, avec les yeux d'une conscience critique, voir dans le vaste et complexe domaine de la technique appliquée, les aspects humains ou inhumains des systèmes, des processus et des projets, et faire ainsi, moyennant des décisions politiques c'est-à-dire qui tendent au bien de tous les hommes et le tout l'homme, les nécessaires corrections de perspective.

Paul VI déclare encore: "Le passage à la dimension politique exprime aussi une requête actuelle de l'homme: un plus grand partage des res-

ponsabilités et des décisions. Cette aspiration légitime se manifeste davantage à mesure que croît le niveau culturel, que se développe le sens de la liberté, et que l'homme perçoit mieux comment, dans un monde ouvert sur un avenir incertain, les choix d'aujourd'hui conditionnent déjà la vie de demain. Dans Mater et Magistra, Jean XXIII soulignait combien l'accès aux responsabilités est une exigence fondamentale de la nature de l'homme, un exercice concret de sa liberté, une voie pour son développement, et il indiquait comment, dans la vie économique (...), cette participation aux responsabilités devait être assurée. Aujourd'hui le domaine est plus vaste, il s'étend au champ social et politique où doit être institué et intensifié un partage raisonnable dans les responsabilités et les décisions" (OA, n° 47).

Il est évident que les conditions actuelles rendent aujourd'hui la participation à la vie politique plus difficile et plus complexe. De nouveaux types de participation doivent être inventés, expérimentés, perfectionnés. Il s'agit de faire accéder les citoyens à une réelle prise de conscience des grands problèmes qui les concernent tous et à rendre possible leur participation au débat et au choix des solutions.

Il faut dépasser la contradiction apparente entre la nécessité de la "performance technique et la participation politique du peuple. Il n' est pas vrai que la réussite économique exige la suppression pour le peuple de toute possibilité de choix et d'expression concernant les responsables, les objectifs, les étapes, les pricrités. Tout en étant conscient des difficultés, Paul VI affirme: "Certes, les choix proposés à la décision sont de plus en plus complexes, les considérations à inclure multiples, la prévision des conséquences aléatoire même si des sciences nouvelles s'efforcent d'éclairer la liberté dans ces moments importants. Pourtant, bien que des limites s'imposent parfois, ces obstacles ne doivent pas ralentir une diffusion plus grande de la participation à l'élaboration de la décision, comme aux choix eux-mêmes et à leur mise en application" (OA, n° 47).

Il n'y a pas de dilemme. Le défi à relever est celui de l'intégration entre la nécessaire contribution des technocrates et la participation du peuple par le biais de moyens appropriés. Dans la doctrine sociale de l'Eglise, la participation à la vie publique fait partie des droits fondamentaux de la personne humaine. Jean XXIII déclare à la suite de Pie XII: "A la dignité de la personne humaine est attaché le droit de prendre une part active à la vie publique et de concourir personnellement au bien commun. L'homme comme tel, bien loin d'être l'objet et un élément passif de la vie sociale, en est et doit en être et en rester le sujet, le fondment et la fin" (Pacem in $T_{\rm e}$ rris, n° 26). La condition essentielle pour cette participation est le respect du droit à l'information et à la liberté d'expression: "Tout être humain a droit (...), les exigences de l'ordre moral et du bien commun étant sauvegardées, à la liberté dans la recherche de la vérité, dans l'expression et la diffusion de la pensée; il a droit également à une information objective" (PT, nº 12). Enfin, Jean XXIII insiste sur le droit de réunion et d'association comme garantie essentielle de la dignité de la personne: "L'encyclique Mater et Magistra dit à bon droit que la création de bon nombre d'associations ou corps intermédiaires, capables de poursuivre des objectifs que les individus n peuvent atteindre qu'en s'associant, apparaît comme un moyen absolument indispensable pour l'exercice de la liberté et de la responsabilité de la personne humaine" (PT, n° 24).

"Pour faire contrepoids à une technocratie grandissante, il faut inventer des formes de démocratie moderne, non seulement en donnant à chaque homme la possibilité de s'informer et de s'exprimer, mais en l'engageant dans une responsabilité commune. Ainsi les groupes humains se transforment peu à peu en communautés de partage et de vie. Ainsi la liberté, qui s'affirme trop souvent comme revendication d'autonomie en s'opposant à la liberté d'autrui, s'épanouit dans sa réalité humaine la plus profonde: s'engager et se dépenser pour construire des solidarités actives et vécues" (OA, n° 47).

2- Les antagonismes dans la vie politique

En même temps qu'elle représente l'effort d'intégration de la communauté, la vie politique se révèle être un terrain d'antagonismes. C'est ce second aspect qui est certainement le plus choquant, surtout lorsque les antagonismes se manifestent sous la forme de la violence ouverte ou camouflée. Il faut cependant affirmer que, loyalement contenus dans les limites du respect des droits fondamentaux de la personne comme de ceux des groupes et menés en vue du bien commun, les conflits politiques sont bénéfiques et même nécessaires au dépassement des difficultés et crises sociales. Les antagonismes sont le résultat de causes diverses qui se renforcent mutuellement.

Nous devons d'abord souligner l'ambiguïté du pouvoir politique luimême. Si, d'une part, il est un facteur d'intégration, il agit d'autre part comme une force contraignante s'appliquant à tous pour la poursuite des objectifs considérés par ses détenteurs comme relevant de l'intérêt national.

En plus des divergences entre partis et des luttes pour la conquête du pouvoir ou pour son exercice, il existe d'autres causes de tension plus ou moins profonde. Citons en particulier le manque de formation é-lémentaire, la moyenne d'âge excessivement basse de la population, sa répartition sur le territoire national, la dépendance économique et culturelle, les disparités régionales, les préjugés sociaux ou raciaux.

Dans notre pays, malgré les vigoureuses mesures prises au cours des dernières années dans le but annoncé de promouvoir une certaine redistribution, socialement plus juste, des charges et facilités tels que la réforme fiscale, les différents programmes sociaux, la mise en place d'une infrastructure des communications et des transports, l'alphabétisation et la formation professionnelle des adultes, on ne peut ignorer l'existence de certains abus de pouvoir, de privilèges de groupes, de structures de domination au service d'ambitions démesurées.

Les antagonismes politiques et les moyens utilisés sont très variés. Ils dépendent des institutions, des mentalités, de la culture des peuples et du régime politique en vigueur. Une chose est l'antagonisme en régime démocratique, dans lequel les détenteurs du pouvoir acceptent que l'opposition joue son rôle, et dans lequel celle-ci est en mesure de s'opposer à toute tentative de pouvoir absolu comme de participer, à sa place mais de façon réelle et effective, à l'exercice du pouvoir. Autre chose est la tension engendrée par les régimes forts qui estiment nécessaire d'interdire la participation de l'opposition.

3- Nécessité du pouvoir de décision et indispensable modération de l'arbitrage

Une autre difficulté tient au fait qu'aujourd'hui le pouvoir politique doit se caractériser par une autorité plus effective. "Chacun sent que, dans les domaines sociaux et économiques (...), la décision ultime revient au pouvoir politique. Celui-ci, qui est le lien naturel et nécessaire pour assurer la cohésion du corps social, doit avoir pour but la réalisation du bien commun" (OA, n° 46). Le pouvoir politique exerce en même temps, ainsi que nous l'avons vu, un rêle de protection et celui de force contraignante. C'est maintenant un fait incontestable: ceux qui exercent le pouvoir politique ne possèdent pas seulement le pouvoir d'acheminer la communauté vers son bien; ils détiennent également celui d'y parvenir par la force en déterminant ce qui est bien et ce qui est mal dans cet ordre de choses. Dire que l'Etat est un pouvoir, c'est affirmer que l'Etat a le pouvoir de coercition (2).

Pour sa part, le chrétien rencontre des difficultés quand il s'agit de concilier l'ordre de l'Etat et l'ordre de l'amour annoncé par l'Evangile. Alors que l'amour demande de rendre le bien pour le mal, l'Etat sanctionne le mal afin de rétablir son ordre. Mais ceci n'est que l'un des aspects du pouvoir. La coercition n'a de sens et ne trouve de justification qu'à la condition d'être utilisée pour garantir et promouvoir le bien commun, dans le respect des limites imposées par les droits de la personne humaine.

La politique ne peut s'exercer dans la seule perspective limitée de ceux qui sont au pouvoir.

L'Etat-providence pèche par abus quand il prétend tout prévoir et régler, comme s'il détenait l'exclusivité d'une mission consistant à faire progresser les institutions et à mener la société vers son plein développement. Le pouvoir politique est essentiellement un pouvoir d'intégration. Toute autorité concédée en vue de l'exécution de tâches communes a pour but ultime de rendre possible la communion des libertés. Sinon, elle est une atteinte à l'humanité: elle réduit l'homme en osclavage. Le pouvoir politique trouve sa justification dans la mesure où il est exercé en vue de créer et de développer un cadre institutionnel grâce auquel l'homme puisse reconnaître son semblable dans sa dignité d'être libre.

C'est ce qu'enseigne Paul VI: "(Le pouvoir politique) agit, dans le respect des libertés légitimes des individus, des familles et des groupes subsidiaires, afin de créer, efficacement et au profit de tous, les conditions requises pour atteindre le bien authentique et complet de l'homme, y compris sa fin spirituelle. Il se déploie dans les limites de sa compétence qui peuvent être diverses selon les pays et les peuples. Il intervient toujours avec un souci de justice et de dévouement au bien commun dont il a la responsabilité ultime. Il n'enlève pas pour autant aux individus et aux corps intermédiaires leur champ d'activités et leurs responsabilités propres, qui les conduit à concourir à la réalisation de ce bien commun. En effet, l'objet de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non de les détruire ni de les absorber" ('A, n° 46).

10 Le pouvoir politique et l'Etat qu'il représente peuvent être obnubilés par la volonté de domination et par le désir de maintenir l'ordre établi par tous les moyens. Ils doivent être contrôlés par la communauté. Cette fonction est principalement exercée par le pouvoir judiciaire ainsi que par les partis, les corps intermédiaires et tous ceux qui désirent participer activement au choix des objectifs prioritaires et aux décisions les plus importantes pour la société. Contre de possibles abus de pouvoir, les citoyens doivent pouvoir toujours compter sur la protection effective de l'ordre juridique.

Même précaire, l'équilibre de la société se maintient dans la mesure où existent des forces capables de contenir le pouvoir politique à l'intérieur de ses limites et dans le cadre des objectifs d'intérêt commun véritable.

4- Le rôle des idéologies (3)

11 Les luttes politiques sont dominées par des idéologies. Malgré les ambiguïtés que l'on retrouve toujours dans les luttes politiques et dans les idéologies, il ne fait aucun doute que, dans leur ensemble, les idéologies sont l'expression de la volonté de groupes soucieux de représenter des aspirations en faveur de l'homme et de la société.

Face à de telles manifestations de la volonté qu'a l'homme de grandir et de parvenir à sa réalisation au sein d'une société plus juste et plus fraternelle, le pouvoir politique ne peut se limiter à la défense de l'ordre établi (lequel n'est pas exempt de facteurs d'injustice et de désordre), et cela de façon aveugle et intransigeante. Encore moins peutil prétendre se justifier en utilisant pour cela des moyens qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes et des groupes. Le pouvoir ne peut devenir un obstacle à la croissance politique et sociale. Au contraire, son rôle consiste à favoriser cette croissance et à servir de catalyseur des antagonismes pour le bien de tous.

La politique n'est pas seulement un terrain de luttes. Elle traduit l'aspiration profonde et l'effort constant des hommes à la recherche d' une intégration. En effet, le rêve de beaucoup est de voir un jour l'humanité enfin réconciliée, tant au plan national qu'international. Il est même certaines idéologies des plus rigoureuses, bien que divergentes entre elles conformément à leurs adeptes, qui prétendent à l'avènement d' une ère dans laquelle tous pourront vivre comme des frères et non plus sous le binôme "ami-ennemi" ou "maître-esclave".

Pour certains, le moteur de cet âge d'or réside dans le progrès, fruit de la libre concurrence. Le progrès, selon eux, conduit l'humanité au dépassement de la pénurie actuelle et à la naissance d'une société d'abondance, éliminant ainsi la cause des tensions politiques et sociales (cf OA, n° 35).

Pour d'autres, l'abondance n'est pas suffisante pour apaiser les esprits. Tant que les hommes restent mûs par l'égoïsme, l'instinct de domination et l'esprit de compétition, on ne peut parvenir ni à une société d'abondance ni à une véritable intégration sociale. La société idéale ne peut être que le fruit d'un long processus. Pour hâter son avènement, il importe, non d'atténuer les antagonismes mais de les aiguiser afin que, par une lutte sans trève, la classe dominante soit éliminée et qu'il n'y ait plus ni dominants ni dominés (cf OA, n° 31-34).

Le chrétien ne se laisse convaincre ni par le pessimisme de ceux qui ne croient pas en l'homme et en sa capacité d'instaurer une société fraternelle, ni par l'optimisme de ceux qui croient au mythe de la fatalité

du progrès ou qui pensent s'être appropriés le secret de l'Histoire et les moyens de la libération universelle.

"La foi chrétienne so situe au-dessus et parfois à l'opposé des idéologies dans la mesure où elle reconnaît Dieu, transcendant et créateur, qui interpelle, à travers tous les niveaux du créé, l'homme comme liberté responsable" (OA, n° 27).

"Le chrétien puisera aux sources de sa foi et dans l'enseignement de l'Eglise les principes et les critères opportuns pour éviter de se laisser séduire, puis enfermer, dans un système dont les limites et le totalitarisme risquent de lui apparaître trop tard s'il ne les perçoit pas dans leurs racines. Dépassant tout système, sans pour autant omettre l'engagement concret au service de ses frères, il affirmera, au sein même de ses options, la spécificité de l'apport chrétien pour une transformation positive de la société" (OA, n° 36).

II- POLITIQUE ET HISTOIRE DU SALUT

JESUS ET LA POLITIQUE

- Jusqu'à maintenant, nous avons décrit certains des aspects les plus importants de la vie politique telle qu'elle est pratiquée de nos jours. Nous en venons maintenant à lire cette même réalité à la lumière de la foi. Nous allons examiner les desseins de Dieu par rapport à l'action politique, en partant pour cela de la Révélation en Jésus-Christ du Royaume de Dieu. Dans l'action politique, l'homme apparaît divisé entre l'amour et la haine, à la recherche constante de la fraternité universelle malgré les échecs. C'est dans les attitudes de Jésus et dans son commandement d'amour fraternel que nous allons chercher la lumière pour essayer de mieux comprendre les rapports entre la Politique et l'Histoire du Salut.
- Pour le chrétien, il est évident que l'Evangile doit illuminer l'ensemble de l'action humaine. Mais cela ne veut pas dire qu'il nous faille chercher dans les paroles évangéliques un modèle élaboré de politique pour tous les temps et tous les lieux. En réalité, l'Evangile ne nous propose pas de techniques, de moyens d'analyse de la réalité politique ou d'éléments de planification sociale et économique.

Cependant, l'Evangile annonce Jésus-Christ comme notre Sauveur, un sauveur qui éclaire l'homme (cf Jn 1,9) dans ses activités personnelles et communautaires.

Jésus-Christ présente à chacun des hommes une série d'exigences fondamentales concernant son destin éternel. Ces exigences, l'Evangile les résume dans le mot de "conversion". La conversion ne consiste pas en la pratique d'exercices de piété. La conversion est le changement radical du projet humain dans sa totalité: le projet humain en vient à trouver en Dieu sa référence de départ en même temps que son orientation finale. Dieu se manifeste comme étant le sens profond de la vie, comme celui qui étanche toute soif humaine de réalisation, et dans lequel le coeur inquiet de l'homme trouve le repos.

La conversion ne peut pas ne pas toucher en profondeur aux rapports qu'entretient l'homme, que ce soit vis-à-vis de lui-même, que ce soit avec ses semblables, avec la société ou avec les choses créées dont il se sert.

La conversion concerne donc aussi la vie politique, manifestation suprême de la sociabilité de l'homme. La conversion donne au chrétien une capacité de compréhension plus radicale et plus profonde des conflits humains. La conversion exerce une influence sur l'homme au moment des choix qu'il fait pour définir constitutionnellement les formes de la vie collective, pour déterminer les objectifs prioritaires dans la conduite des affaires publiques.

Pour le converti, la politique ne peut jamais être considérée comme quelque chose d'absolu. La politique est toujours relative, c'est-à-dire qu'elle comporte toujours une ouverture vers le destin éternel de l'homme immortel, vers l'avenir promis par Dieu.

A cet avenir auquel tous les hommes sont conviés, Jésus-Christ donne le nom de "Royaume de Dieu".

Le Royaume de Dieu est au centre de la prédication de Jésus. Le Royaume de Dieu signifie la libération totale préparée par Dieu pour l'homme. Libération de tout ce qui le diminue, comme le péché ou l'esprit de vengeance, les structures injustes, la mort elle-même.

Mais pas cela seulement. Le Royaume de Dieu consiste aussi dans la libération qui est disponibilité à la grâce divinisante, à l'amour, à la réconciliation, à la fraternité universelle, à la vie en plénitude. Le Royaume de Dieu annoncé par Jésus-Christ n'est pas seulement à venir: il est déjà au milieu de nous (cf Lc 17,21), car il nous a été "rendu proche" par Jésus lui-même (Mt 1,15).

Le Royaume de Dieu signifie quelque chose de très concret: il signifie la Bonne Nouvelle du salut pour les pauvres, la lumière pour les aveugles, la marche pour les boiteux, la santé pour les lépreux, le pardon des péchés pour les repentis, la miséricorde pour les transgresseurs de la loi, la libération pour les opprimés et la vie pour les morts (cf Lc 4,16-21; Mt 8,16-17; 11,2-6).

Ce sont les transformations opérées dans la structure du monde décadent qui rendent présente la nouveauté du Royaume de Dieu et anticipent la libération totale que Dieu veut voir réalisée chez les hommes, dans la société, dans le monde.

Tout en ne se réduisant pas à la politique, le Royaume de Dieu proclamé par Jésus possède cependant une dimension politique. Il introduit en effet une modification globale et structurelle des fondements de l'ordre ancien. Cette transformation est la condition pour que le monde relève du Royaume de Dieu. Voyons par exemple les exigences du Royaume par rapport à l'amour. L'amour relève du Royaume. L'amour est plus grand que l'observance de toutes les lois. L'amour appelle l'acceptation de l'ennemi. C'est plus que simplement tolérer celui qu'on n'est pas parvenu à éliminer. C'est une fraternité véritable envers tous les hommes, y compris les marginaux de la société et de la religion car nous sommes tous fils du môme Père.

Les exigences politiques de la prédication du Royaume de Dieu, annoncées de façon prophétique et missionnaire par Jésus, ont provoqué une profonde crise de la situation sociale et religieuse. Jésus a parfaitement conservé ses distances et son indépendance par rapport aux différents partis politiques comme celui des pharisiens, celui des sadducéens, celui des hérodiens et celui des esséniens. Il s'est comporté de la même manière vis-à-vis des traditions sacrées du passé (cf Mt 5,21s,27s,31s,33s, etc.).

Jésus a annoré le changement radical de la stratification sociale et religieuse du judaïsme: dans le Royaume les humbles seront les maîtres (Mt 5,19; 11,25); les collecteurs d'impôts et les prostituées entreront plus facilement dans le Royaume de Dieu que les scribes pieux (les théologiens de l'époque) et les pharisiens (Mt 21,31). Jésus n'a pas fait de discrimination: il a accueilli les femmes et les enfants (Mc 10,13-16; Lc 13,10-13), les samaritains schismatiques et hérétiques (Lc 17,11-19; Jn 4,4-42), les marginaux de la société qu'étaient les pauvres, les malades, les lépreux. Par ailleurs, il a également accueilli les riches dont il a accepté les invitations à manger après qu'il les eût admonestés: "Malheureux, vous les riches: vous tenez votre consolation" (Lc 6,24). Il a sclennellement déclaré: le bonheur que tous attendent de Dieu va être celui des pauvres, de ceux qui pleurent, de ceux qui souffrent persécution pour la justice (Mt 5,3-12).

A ceux qui se scandalisaient de sa manière d'agir, il a dit: "Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. Les gens en bonne santé n'ont pas besoin de médecin" (Mc 2,17). Jésus a pris parti pour tous ceux-là. C'est la raison pour laquelle il a été traité de "glouton, ivrogne, ami des collecteurs d'impôts et des pécheurs" (Mt 11,19).

Jésus n'a pas manqué de s'en prendre plus directement aux détenteurs du pouvoir: il a traité Hérode de renard (Lc 13,32), il s'est moqué de la prétendue autorité des chefs oppresseurs qui osaient encore s'intituler bienfaiteurs du peuple (Lc 22,25). Il a stigmatisé le luxe et les excès de la cour (Mt 11,8). Il s'en est pris aux riches et à leurs richesses (Lc 6,24; 16,19-31; Mt 6,24). Il a retiré au pouvoir politique de César le caractère divin et sacré qu'il s'attribuait, en déclarant: "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu" (Mt 22,21). Il a refusé à César le caractère divin, mais sans lui refuser le caractère politique. Jésus a également affirmé que le pouvoir politique ne peut s'arroger le caractère absolu d'instance ultime et décisive: "Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'enhaut" (Jn 19,11), a-t-il déclaré à Pilate.

Par ailleurs, Jésus ne s'est engagé avec aucun idéal politique déterminé. Il a qualifié de tentation diabolique la proposition consistant à réduire le Royaume de Dieu au pouvoir politique de conquête et de domination de tous les royaumes de la terre (cf Mt 4,1-11; Lc 4,1-13).

Le Royaume de Dieu ne peut être objet d'appropriation de la part d'aucun modèle de société ou de domination politique. Il demeure ouvert à tous ceux qui se convertissent. C'est la raison pour laquelle Jésus a fréquenté les milieux de collaborateurs qu'étaient les publicains et il a même eu des disciples dans ces milieux (Mc 2,13-15); il a répondu au centurion romain de Capharnaüm (Mt 8,5-13); il a condamné l'impatience et le recours à la violence des rebelles (Lc 9,52-56; Mt 13,24-30; Mc 4,26-39; Lc 13,6-9); il a évité ceux qui voulaient le proclamer roi (Jn 6,15); il a ordonné qu'on ne pratique pas de représailles et il a commandé d'aimer ses ennemis (Mt 5,38-48); il a prêché la douceur et la paix (Mt 5,5-9; Lc 19,41-42); enfin, au moment de son arrestation, il a ordonné à Pierre de remettre son épée au fourreau (Mt 26,52; cf cependant Lc 22, 35-38).

Le comportement de Jésus, aux conséquences telles dans l'ordre politique et social, ne se fondait pas sur des choix politiques. Le comportement de Jésus a toujours été essentiellement théocentrique; il procédait des exigences du Royaume de Dieu. Dieu est pour lui le seul et constant point de référence.

Que cette référence n'ait pas été acceptée par les autorités politiques juives et romaines, cela ressort du procès en justice qui l'a mené à la mort. Pour les autorités religieuses juives, Jésus était passible de mort puisqu'il s'était fait l'égal de Dieu (Mt 14,61-64). Devant le procurateur romain, pour qui les arguments d'ordre religieux n'avaient aucune valeur, Jésus a été accusé de subversion de l'ordre public (Lc 23,2-5), de prétention au royaume de David et de conspiration pour la restauration de la royauté juive. Et c'est pour ce crime qu'il a été condamné (Jn 19,12-16). Tel était le contenu de l'inscription fixée sur la croix (Jn 19,19). Juridiquement, Jésus a été condamné par l'Etat romain pour un prétendu crime politique (commis contre l'Etat romain) et non pour un crime religieux (violation de la loi juive). La mort violente de l'Innocent a été le résultat de sa prédication et de sa façon de vivre le message du Royaume de Dieu. Bien qu'il n'ait pas été un professionnel de la politique, Jésus a, par sa prédication et son comportement conséquent, remis profondément en cause l'organisation religieuse, sociale et politique. Les détenteurs du pouvoir religieux et politique l'ont très bien compris. La popularité de Jésus, due à la Bonne Nouvelle annoncée au peuple, mettait en danger les positions privilégiées des hiérarques (Mc 11,18; Jn 4,1-3; 7,32-46; 12,10-11 et 19) et était susceptible de provoquer une intervention des forces romaines d'occupation (Jn 11,48). L'alliance du pouvoir religieux (Sanhédrin) et du pouvoir civil (Pilate) a retiré la vie à celui qui était la vie (Jn 1,4).

La vie et le comportement de Jésus sont dominés par l'idée du Royaume, de sa venue et de son instauration. Le Royaume est le sens absolu,
la parfaite seigneurie de Dieu. En donnant Jésus au monde, Dieu intervient dans le monde, met un terme à tous les maux et conduit toutes
choses vers leur plénitude divine, humaine et cosmique. Ce message universel, religieux et transcendant commande l'attitude politique de Jésus.

Face aux pouvoirs établis, le message du Royaume annonce:

- 1) A la lumière du Royaume qui vient et qui est déjà parmi nous, les institutions et les pouvoirs temporels, religieux ou politiques sont "avant-derniers", provisoires, relatifs. Ils ne peuvent s'identifier a-vec la réalité première et ultime, définitive et absolue du Royaume. C' est pourqui les pouvoirs temporels sont désacralisés, dépouillés de toute prétention à l'absolu. Dans la mesure où ils sont justes et authentiques, ils sont reconnus comme une anticipation du Royaume, mais non comme étant le Royaume lui-même. On ne peut admettre la divinisation du pouvoir, car l'adoration n'est due qu'à Dieu. Sont donc exclus, comme oeuvres diaboliques, l'"étatilâtrie", la théocratie ainsi que tous les régimes à prétention de salut universel, comme s'ils recèlaient une politique totale, une sécurité totale apte à l'absolu. L'Eglise primitive a ainsi compris le rapport entre le Royaume et le pouvoir politique: cela transparaît des pages du livre de l'Apocalypse (cf Ap 13-17).
- 2) Par ailleurs, le pouvoir politique est une nécessité de l'ordre actuel des choses. Mais il doit être purifié (Lc 10,42). Le monde est le lieu nécessaire du Royaume, mais non son origine ni sa mesure. Le Royaume n'est pas de ce monde (Jn 18,36). Il commence à se réaliser

dans ce monde (Lc 17,21). Jésus n'a pas incité à supprimer le pouvoir constitué. Il l'accepte comme un élément de l'ordre de la Création. Il accepte que lui soit accordé ce dont il a besoin pour son maintien (Mt 22,21). C'est dans ce sens que St Pierre et St Paul respectent les autorités civiles et demandent que l'on prie pour le correct accomplissement de leurs tâches (Rom 15,1-7; 1 Pier 2,13-15; 1 Tim 2,1-2).

L'attitude de Jésus devant le pouvoir politique a été inspirée de l'
universalité du thème du Royaume de Dieu. Par ses références constantes
au Royaume de Dieu, Jésus a pu porter un jugement critique sur les pouvoirs établis d'ordre religieux ou politique de son temps. C'est toujours en se basant sur sa façon de voir le Royaume qu'il a pris la défense de ceux qui étaient rejetés en marge de la société par les détenteurs
du pouvoir. C'est particulièrement à ceux-là qu'il a adressé des paroles
d'espérance. Sa solidarité avec les déshérités de ce monde a été si profonde qu'il n'a pas craint les intrigues, les calomnies et les persécutions

LA POLITIQUE ET LE ROYAUME DE DIEU AUJOURD'HUI

Par sa lutte en faveur de l'intégration et de la réalisation de la société, l'homme, comme être politique, accomplit le dessein de Dieu. La grande mission de ceux qui font de l'action politique consiste en la recherche permanente de la victoire de la justice sur l'injustice, de la paix sur la guerre, de la réconciliation sur les antagonismes, de l'amour sur la haine, de la participation sur la simple accumulation de biens, et cela non seulement au plan interpersonnel mais aussi dans l'ordre communautaire de la société nationale et internationale.

En agissant politiquement, l'homme ne vit pas une réalité étrangère au Royaume de Dieu. Le salut concerne tout l'homme et toute l'humanité. Au travers d'une maturation progressive, le salut conduit au développement total des hommes et de la société, enfin réconciliés avec Dieu et avec eux-mêmes.

Il est hors de doute que le Royaume de Dieu, noyau central du message chrétien et de l'espérance chrétienne, va bien au-delà de ce que la
compréhension humaine peut imaginer et atteindre. Le Royaume de Dieu,
pensons-nous, sera un royaume parfait dans lequel il n'y aura plus d'incompréhensions, de tensions, d'antagonismes et de conflits tels qu'ils
existent en politique. Ce sera un Royaume de paix, de justice et d'amour
en plénitude.

- 21 Parvenus à ce moment de notre réflexion, nous faisons deux constatations claires:
 - 1) Le Royaume de Dieu peut n'être considéré que comme le fruit naturel, parvenu à maturité, des efforts et conquêtes des hommes à la réussite grandiose. Mais le Royaume de Dieu est aussi un don de Dieu accordé aux hommes qui espèrent en lui.
 - 2) Le Royaume est une réalisation à venir, pour la fin des temps, quand viendront le ciel nouveau et la terre nouvelle. Cependant, bien que le Royaume de Dieu ne puisse parvenir à la plénitude que dans le monde à venir, nous affirmons dans la foi qu'il a déjà été manifesté en Jésus-Christ et qu'il est présent parmi nous et en nous (cf Lc 17,21).
 - Il agit comme un ferment: il fait grandir et transforme par l'intérieur. Parce que précisément il n'est pas une réalité lointaine et à

venir, loin de nous écarter de l'histoire humaine et de la vie présente, le Royaume de Dieu nous interpelle sans cesse. Il nous met non seulement en question, mais il nous pousse également à nous appliquer à la construction de la communauté des hommes, afin que, même imparfaite, elle devienne à l'image de la communauté à venir.

Si nous parlons d'efforts de transformation, c'est parce que nous croyons que les contradictions de la communauté actuelle renferment en elles-mêmes leur propre principe de dépassement. C'est la confrontation entre l'image éblouissante du monde à venir et la situation actuelle faite de misère, de peur, d'oppression et d'injustice, qui amène le chrétien conscient de sa foi à vivre dans une espérance active et continuelle.

La foi et l'espérance du Royaume futur ne sont nullement aliénantes ou illusoires. Au contraire, "l'utopie" nourrie par les croyants leur donne la certitude indispensable que la politique ne se réduit pas à une lutte sans trève et sans issue. Au sein des contradictions qui lui sont inhérentes, la politique manifeste le désir profond d'une humanité à la recherche d'un monde qui la dépasse. Même s'ils n'en sont pas conscients, ceux qui agissent politiquement sont insérés dans le mouvement de l'histoire du salut déclenché par Jésus-Christ. Car, s'il est vrai que le Royaume de Dieu nous est donné par la pure bonté de Dieu, il est également certain qu'il doit, en quelque manière, être préparé par nous.

Le plan de Dieu ne s'oppose pas à l'attente profonde de l'humanité: il va à sa rencontre. Le Royaume de Dieu ne détruit pas les résultats obtenus par les efforts de l'homme dans la construction d'une communauté plus fraternelle, mais sans retirer à l'homme sa valeur propre et sans jamais faire abstraction de ses efforts, il vient pour les purifier, les compléter et les couronner. L'humanité n'a pas une fin naturelle et une autre fin surnaturelle. Elle n'a qu'une fin: l'avenir promis par Dieu et révélé dans le Christ.

Dans ce cheminement, cependant, l'ordre du bien commun, temporel et historique, poursuivi par la société civile dispose d'une autonomie réelle, même si elle est relative, que nous ne pouvons lui refuser sous peine de revenir à une étape dépassée du développement de l'humanité. La reconnaissance du caractère propre du bien commun historique représente l'un des aspects les plus valides de la sécularisation, laquelle ne doit pas être confondue avec sa déviation du "sécularisme". L'autonomie relative du bien commun historique est la conséquence d'une radicale démythisation du concept de création en Dieu tel que Jésus-Christ nous l'a révélé.

Le processus d'humanisation - dans lequel la politique joue un grand rôle - est en quelque sorte partie intégrante de la croissance du Royaume de Dieu, dans la mesure où le processus d'humanisation tend à perfectionner l'actuelle condition humaine et est l'expression d'un authentique service rendu à notre prochain. Dans la situation concrète que connaît l'humanité, le Royaume de Dieu représente la dimension en profondeur des projets humains réalisés, puisque c'est dans ce domaine mis par Dieu à la disposition de l'homme que celui-ci remplit sa tâche d'humanisation. Le Royaume de Dieu, parfaitement gratuit, est ainsi devenu l'horizon ultime de l'action de l'homme dans le monde.

L'amour du prochain, identifié par Jésus-Christ à l'amour de Dieu, résume la Loi et les Prophètes. La rencentre de l'autre est une véritable rencentre du Christ. C'est ainsi que l'Eglise a interprété la parabole du jugement dernier. Indépendamment des situations qui étaient les leurs, tous auront à rendre compte de leurs actes: "J'avais faim et tu m'as donné à manger... J'étais nu et tu m'as donné des habits... J'étais en prison et tu m'as rendu visite..." Devant la surprise des élus, le Juge suprême déclare: "En vérité je vous le dis, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" (Mt 25,31ss).

Ce qui ressort de cette parabole, ce n'est pas seulement l'amour fraternel comme critère décisif de séparation des élus - invités à prendre possession du Royaume préparé pour eux depuis le commencement du monde - et des condamnés à la frustration la plus totale. Ce qui est surprenant c'est l'identification faite par le Juge suprême entre lui et ses frères anonymes.

Cette identification ne concerne pas uniquement ceux qui sont individuellement au service de leurs frères. Si nous pouvons rencontrer le
Christ en chaque homme, nous pouvons aussi le rencontrer en ceux qui
agissent politiquement puisque, par définition, la politique est un service de la communauté des hommes. Le don total de soi aux autres a été
l'acte messianique par excellence par lequel le Christ a racheté l'humanité. Chaque fois que les hommes suivent l'exemple du Christ, même s'ils
ne le savent pas, ils vont dans le sens du Royaume de Dieu.

Dans une page extraordinaire du document sur "La Justice dans le Monde", le Synode des Evêques déclare: "Dans son action et son message, le Christ a uni de façon indivisible la relation de l'homme à Dieu et sa relation aux autres. Le Christ a vécu son existence en ce monde, dans le don radical de lui-même à Dieu pour les hommes. Dans son message, il a proclamé la paternité de Dieu pour tous les hommes, et l'intervention de la justice de Dieu en faveur des indigents et des opprimés (cf Lc 6, 21-23). Il s'est fait solidaire de ses "frères les plus petits", au point de dire: "dans la mesure où vous l'avez fait à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" (Mt 25,40). L'Eglise naissante a vécu et compris l'événement de la mort et de la résurrection du Christ comme l'appel de Dieu à la conversion à la foi au Christ et à l' amour fraternel, réalisé dans l'aide récirroque jusqu'à la communauté des biens. La foi au Christ, Fils de Dieu et Rédempteur, et l'amour du prochain, sont un thème fondamental des textes du Nouveau Testament. St Paul synthétise l'existence chrétienne tout entière dans la foi, qui se réalise dans l'amour et le service du prochain, qui implique l'accomplissement des devoirs de justice. Le chrétien vit selon la loi de la liberté intérieure, dans l'appel permanent à la conversion radicale de son autosuffisance à la confiance en Dieu, et de son égoïsme à l'amour désintéressé du prochain. Là est sa véritable libération et son engagement pour la libération des autres hommes. Le message chrétien intègre dans l'attitude même de l'homme envers Dieu son attitude envers les autres hommes: sa réponse à l'amour de Dieu qui nous sauve par le Christ, ne devient effective que par l'amour et le service des autres. L'amour du prochain et la justice sont inséparables. L'amour est avent tout exigence absolue de justice, c'est-à-dire reconnaissance de la dignité et des droits du prochain. Et pour sa part la justice n'atteint sa plénitude intérieure que dans l'amour. Parce que tout homme est l'image visible du Dieu invisible et le frère du Christ, le chrétien trouve en chaque homme Dieu lui-même avec son exigence absolue de justice et d'amour" (II-1).

- Faire le rapprochement entre politique et charité peut paraître surprenant, voire même téméraire. Ce qui prédomine dans la vie politique
 n'est pas tpujours l'amour du prochain, mais plus souvent le souci de
 le dominer. Depuis longtemps cependant (cf lettre de St Paul aux Romains
 où les réflexions sur le pouvoir politique 13,1-7 sont insérées dans
 le contexte de l'amour mutuel 12,9-20 et 13,8-10), l'Eglise voit dans
 la politique l'une des formes possibles, et même privilégiées, de la manifestation de la charité chrétienne. En parlant de bien commun et de
 justice, la doctrine sociale de l'Eglise exprime la conviction qui est
 la sienne, d'après laquelle la charité évangélique peut et doit s'exercer à travers l'action politique (cf OA, n° 48).
- Cette conviction est loin d'être nouvelle, mais elle acquiert de nos jours une force renouvelée. Bien que la charité comme relation interpersonnelle n'ait rien perdu de son contenu et de sa valeur, les efforts déployés par une partie de l'humanité pour un partage plus équitable entre les hommes des biens matériels, culturels et spirituels, actuellement aux mains de quelques privilégiés, sont la démonstration que la charité ne peut se ramener aux relations interpersonnelles, mais qu'elle doit prendre une dimension politique. Aujourd'hui, la charité passe également et essentiellement par l'action politique.

Les grandes décisions, qui déterminent le climat favorable ou défavorable au développement de la société et de chacun de ses membres, s'expriment en termes politiques. C'est par des décisions politiques que les charges et les bienfaits du progrès d'une nation sont bien ou mal répartis. Ce n'est pas sans participation politique que peut se réaliser la croissance de tous dans la liberté, dans la dignité et dans le sens des responsabilités qui constituent les prérogatives d'un peuple. Ce ne sera pas sans décisions politiques que l'on pourra prêter plus ou moins d'attention aux moins favorisés et aux marginaux. C'est de telles décisions que dépend l'attribution des parts du budget affectées à l'exécution et à la continuation de chantiers prioritaires pour le développement de tous les membres de la communauté politique. L'objectif prioritaire de l'action politique doit être le bien-être de tous les membres de la communauté.

III- MISSION DE L'EGLISE

JUSTIFICATION

Le souci de l'Eglise concernant les problèmes d'ordre social, économique et politique ne date pas d'aujourd'hui. En ce domaine, elle a toujours rempli sa fonction. Actuellement, pourtant, des personnes en nombre grandissant non seulement critiquent les positions de l'Eglise en matière sociale, économique et politique dans des circonstances concrètes, mais aussi mettent en doute le droit qu'elle se reconnaît de prendre position sur de tels sujets et d'agir comme facteur d'union et de réconciliation.

Certaines des raisons alléguées sont d'ordre théologique: la spécificité de la mission religieuse confiée par le Christ à son Eglise; l'autonomie des réalités terrestres, reconnue et proclamée par l'Eglise elle-même; et enfin le pluralisme religieux. D'autres raisons sont d'ordre pratique: les problèmes politiques et sociaux qui sont devenus extrèmement complexes dans la société moderne; l'Eglise qui reconnaît elle-même n'avoir pas de compétence particulière dans l'analyse scientifique des problèmes de cette nature; et aussi la réalité qui est mouvante, dynamique, difficile à approcher de façon définitive.

L'Eglise n'est pas une institution parallèle ayant la prétention de partager avec l'Etat et autres groupes d'action politique des attributions qui leur sont spécifiques. En tant qu'institution fondée sur Jésus-Christ, l'Eglise ne se veut pas en elle-même comme une force politique. Elle se veut essentiellement comme une communauté de foi dont la fonction est de vivre la foi, de la transmettre telle qu'elle l'a reçue de son fondateur, d'interprêter la vie et l'Histoire à la lumière de cette foi.

En tant que communauté de foi, elle porte sur elle les marques d'une société humaine, visible, organisée et agissante. Et elle apparaît comme telle aux yeux de ceux qui exercent le pouvoir politique. Mais la réalité de l'Eglise va bien au-delà de ses aspects de société visible.

Elle revêt une autre dimension qui échappe à la compréhension de ceux qui ne l'envisagent pas à la lumière de la foi. Elle est porteuse du mystère du salut de tout l'homme et de tous les hommes, apporté au monde par Jésus-Christ. Elle a pour mission de faire transparaître ce mystère et de révéler au monde les desseins de Dieu en s'efforçant de les amener à leur pleine réalisation.

Comme Jésus-Christ, par conséquent, elle ne vient pas faire concurrence au pouvoir politique. L'Eglise épouse la dimension politique, mais dans une perspective qui se veut en même temps plus vaste et plus profonde.

Par ailleurs, le salut que nous attendons dans la foi concerne tout l'homme et la communauté des hommes. Il n'a pas seulement trait à un avenir lointain et incertain, mais il concerne la vie présente et un avenir précis. Le Royaume instauré par le Christ est, en effet, déjà à l'oeuvre et l'Eglise est porteuse de cette réalité invisible, mais qui n'en est pas moins concrète pour autant.

Le Synode des Evêques déclare: "L'Eglise a reçu du Christ la mission de prêcher le message évangélique, qui comprend la vocation à se convertirdu péché à l'amour du Père, la fraternité universelle et, par là, l' exigence de justice dans le monde. C'est pourquoi l'Eglise a le droit et le devoir de proclamer la justice à l'échelle sociale, nationale et internationale, et de "dénoncer" les situations d'injustice quand les droits fondamentaux et le salut même de l'homme l'exigent. L'Eglise n'est pas seulement responsable de la justice dans le monde; dans ce domaine, cependant, elle a une responsabilité spécifique et propre, qui s'identifie avec so mission de rendre témoignage devant le monde de l' exigence d'amour et de justice contenue dans le message chrétien, témoignage qu'elle devra réaliser dans ses propres institutions écclésiales et dans la vie des chrétiens. L'Eglise, en tant que communauté religieuse et hiérarchique, n'a pas de solutions concrètes d'ordre social, politique ou économique pour la justice dans le monde. Mais sa mission comporte la défense et la promotion de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine" (II-2).

Qu'est-ce que l'Eglise a donc à dire et à faire dans le domaine social, économique ou politique? "Dans le domaine social, l'Eglise a toujours voulu assurer une double fonction: éclairer les esprits pour les aider à découvrir la vérité et discerner la voie à suivre au milieu des doctrines diverses qui le sollicitent; entrer dans l'action et diffuser, avec un souci réel du service et de l'efficacité, les énergies de l'Evangile" (OA, nº 48). Ou, selon les termes de Paul VI dans l'encyclique Populorum Progressio: "Fondée pour instaurer dès ici-bas le royaume des cieux et non pour conquérir un pouvoir terrestre, elle affirme clairement que les deux domaines sont distincts, comme sont souverains les deux pouvoirs écclésiastique et civil, chacun dans son ordre. Mais, vivant dans l'histoire, elle doit "scruter les signes des temps et les interprèter à la lumière de l'Evangile". Communiant aux meilleures aspirations des hommes et souffrant de les voir insatisfaites, elle désire les aider à atteindre leur plein épanouissement, et c'est pourquoi elle leur propose ce qu'elle possède en propre: une vision globale de l'homme et de l'humanité" (PP, n° 13).

Tel est le sens de la doctrine sociale de l'Eglise: "C'est avec tout son dynamisme que l'enseignement social de l'Eglise accompagne les hommes dans leur recherche. S'il n'intervient pas pour authentifier une structure donnée ou pour proposer un modèle préfabriqué, il ne se limite pas non plus à rappeler quelques principes généraux: il se développe par une réflexion menée au contact des situations changeantes de ce monde, sous l'impulsion de l'Evangile comme source de renouveau, dès lors que son message est accepté dans sa totalité et dans ses exigences. Il se développe aussi avec la sensibilité propre de l'Eglise, marquée par une volonté désintéressée de service et une attention aux plus pauvres. Il puise enfim dans une expérience riche de plusieurs siècles qui lui permet d'assumer, dans la continuité de ses préoccupations permanentes, l'innovation hardie et créatrice que requiert la situation présente du monde" (OA, n° 42).

LA MISSION CRITIQUE DE L'EGLISE

Le fondement de la mission critico-sociale de l'Eglise repose sur la charge reçue du Christ d'annoncer et de favoriser la croissance du Royaume jusqu'à ce que la création parvienne à sa pleine réalisation. C'est en vue du monde à venir, monde de paix, de justice, d'amour et de réconciliation, que l'Eglise s'applique à la lecture des événements actuels et qu'elle en appelle à une communauté fondée sur plus de paix, plus de justice; plus d'amour et plus de compréhension. C'est les yeux fixés sur l'Evangile du Royaume qu'elle peut et doit dénoncer ceux qui s'opposent aux projets de Dieu concernant la communauté humaine, comme elle peut et doit aussi soutenir ceux qui oeuvrent en faveur de conditions de vie plus humaines par la réalisation du bien commun.

Face à la réalité sociale, économique et politique, l'Eglise ne peut renoncer à sa responsabilité d'émettre un jugement évangélique sur le caractère humain ou inhumain de la situation. La compréhension que l'Eglise a d'elle-même et de l'Evangile, l'amène à voir en chaque être humain une personne créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et destinée à partager la vie en plénitude. Une vie en plénitude qui n'est pas pour un avenir lointain, hors du temps, mais qui commence dans l'instant présent. Pour que toute personne et toute société puissent parvenir à leur développement entier, certains droits doivent être garantis, car ils leur sont conférés, non par les hommes mais par le Créateur en per-

sonne. Conformément à un enseignement plusieures fois répété par l'E-glise, certains droits sont universels et inviolables (cf GS, n° 26) et doivent être défendus, respectés et promus sous n'importe quel régime politique (cf GS, n°29,35; Droits de l'Homme n° 6).

Il est utile de rappeler quelques-uns de ces droits parfaitement traduits par Jean XXIII dans son encyclique Pacem in Terris:

"Le droit à l'existence et à un niveau de vie décent: Tout être humain a droit à la vie, à l'intégrité physique et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, l'habitation, le repos, les soins médicaux, les services sociaux" (PT,n°4).

"Droits relatifs aux valeurs morales et culturelles: Tout être humain a droit au respect de sa personne, à sa bonne réputation, à la liberté dans la recherche de la vérité, dans l'expression et la diffusion de la pensée, dans la création artistique, les exigences de l'ordre moral et du bien commun étant sauvegardées; il a droit également à une information objective" (PT, n°5).

"Droits relatifs au monde économique: (...) à l'ouvrier est dû un salaire à déterminer selon les normes de la justice; compte tenu des possibilités de l'employeur, cette rémunération devra permettre au travailleur et à sa famille un niveau de vie conforme à la dignité humaine" (PT,n°8).

"Droit de réunion et d'association: Du fait que l'être humain est ordonné à la vie en société découle le droit de réunion et d'association, celui de donner aux groupements les structures qui paraissent mieux servir leurs buts, le droit d'y assumer librement certaines responsabilités en vue d'atteindre ces mêmes buts" (PT, n° 9).

"Droit d'ordre civique: A la dignité de la personne humaine est attaché le droit de prendre une part active à la vie publique et de concourir personnellement au bien commun" (PT, n°10).

"Autre droit fondamental de la personne, la protection juridique de ses propres droits, égale pour tous et conforme aux normes objectives de la justice" (PT, n°10).

"La dignité de la personne exige que chacun agisse suivant une détermination consciente et libre. Dans la vie de société, c'est surtout de décisions personnelles qu'il faut attendre le respect des droits, l'accomplissement des obligations, la coopération à une foule d'activités. L'individu devra y être mû par conviction personnelle, de sa propre initiative, par son sens des responsabilités, et non sous l'effet de contraintes ou de pressions extérieures. Une société fondée uniquement sur des rapports de force n'aurait rien d'humain: elle comprimerait nécessairement la liberté des hommes, au lieu d'aider et d'encourager celle-ci à se développer et à se perfectionner" (PT, n° 12).

Ce n'est donc pas pour défendre ses intérêts particuliers de communauté visible, et encore moins de quelconques privilèges, que l'Eglise est amenée à se manifester sur des problèmes à caractère social et politique. L'Eglise cherche consciemment, de nos jours, à renoncer à des privilèges qui, loin de lui favoriser la tâche, représentent plutôt un obstacle. Le silence et l'accommodement seraient pour elle, en de nombreux cas, un moyen facile de récolter sympathies et protections. Ce que revendique l'Eglise, et elle ne peut manquer de le faire, c'est la liberté d'accomplir sa mission.

Dans l'exercice de sa fonction critique, l'Eglise est consciente de la complexité des problèmes sociaux, économiques et politiques, ainsi que des difficultés énormes qui en résultent pour les gouvernements dans l'accomplissement de leur tâche. Elle sait qu'il est inutile de rèver d'une communauté humaine exempte de tensions. Cela ne serait ni possible ni souhaitable à l'heure actuelle. Historiquement, la communauté humaine progresse grâce à la confrontation des idées et au choc des forces antagoniques. En proclamant l'amour, la justice et la paix, l'Eglise ne le fait donc pas dans le but de désamorcer des tensions qui peuvent être bénéfiques. L'Eglise annonce à tous que l'amour, la paix et la justice sont possibles. Elle reconnaît que des facteurs inhérents à la vie politique, tels que la portée limitée des décisions ainsi que d'autres indépendants d'elle, sont à la base de nombreux antagonismes. Toute communauté humaine porte en elle les marques des péchés collectifs et le poids d'un héritage historique.

Par son attitude critique, l'Eglise ne pense pas aller contre les attentes de la communauté qui a les yeux tournés vers un avenir plus prometteur. L'Eglise ne peut demeurer absente des efforts d'une communauté appliquée à la poursuite d'un développement plus organique et plus intégré. Au contraire, si elle veut être fidèle à l'Evangile, elle doit toujours se mettre au service de la communauté puisqu'elle est dans le monde au service du Royaume de Dieu.

LA MISSION DE L'EGLISE: ACTION POUR LA JUSTICE ET PARTICIPATION A LA TRANSFORMATION DU MONDE

Les documents sociaux de l'Eglise les plus récents proclament avec 31 force que le témoignage de l'Evangile ne peut se limiter à l'exercice d'un jugement critique sur les injustices dans l'ordre social, économique et politique ou à la dénonciation des péchés des responsables. Le chrétien doit agir. Agir, non à la manière de celui qui détiendrait, parco que chrétien, la clé des secrets concernant les problèmes sociaux, économiques et politiques, ou qui aurait la possibilité de tirer de l' Evangile des modèles infaillibles pour transformer n'importe quelle situation, mais agir en solidarité avec tous les hommes de bonne volonté appliqués à la construction d'un monde plus humain. "Les espoirs et les forces qui travaillent le monde en profondeur ne sont pas étrangers à la dynamique de l'Evangile qui, par la puissance de l'Esprit-Saint, libère les hommes de leur péché personnel et de ses conséquences dans la vie sociale. L'incertitude de l'histoire, comme les douloureuses convergences qui se font jour sur le chemin ascendant de la communauté humaine nous renvoient à l'Histoire Sainte où Dieu s'est révélé à nous en nous manifestant, dans sa réalisation progressive, son dessein de libération et de salut accompli, une fois pour toutes, dans la Pâque du Christ" (Justice dans le Monde). "L'espérance du chrétien lui vient d' abord de ce qu'il sait que le Seigneur est à l'oeuvre avec nous dans le monde, continuant en son Corps qui est l'Eglise - et par elle dans l'humanité entière - la rédemption qui s'est accomplie sur la croix et qui a éclaté en victoire au matin de la résurrection" (OA, nº 48).

La nécessité axtuelle de l'action sociale, économique et politique des chrétiens, comme témoignage de la Parole de Dieu, est clairement affirmée par Paul VI: "Aujourd'hui plus que jamais, la Parole de Dieu ne pourra être annoncée et entendue que si elle s'accompagne du témoi-

gnage de la puissance de l'Esprit-Saint, opérant dans l'action des chrétiens au service de leurs frères, aux points où se jouent leur existence et leur avenir" (OA, n° 51). Le Synode des Evêques affirme avec force: "Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Evangile qui est la mission de l'Eglise pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive" (Justice dans le Monde).

- Comment doit se réaliser le combat de l'Eglise pour la justice et la 33 participation des chrétiens à la transformation du monde? Le Synode des Evêques nous le dit dans des mots simples: "Les membres de l'Eglise, comme membres de la société civile, ont le droit et le devoir de poursuivre le bien commun comme les autres citoyens. Les chrétiens doivent remplir avec fidélité et compétence leurs tâches terrestres. Ils doivent agir comme levain dans leur vie familiale, professionnelle, sociale, culturelle et politique. Dans tous ces domaines, c'est à eux de prendre leurs propres responsabilités, en se laissant cuduire par l'esprit de l'Evangile et l'enseignement de l'Eglise. Ils témoignent ainsi de la puissance de l'Esprit-Saint dans l'action au service de leurs frères, aux points où se jouent leur existence et leur avenir. Dans ces activités, ils agissent généralement de leur propre chef, sans engager la responsabilité de la hiérarchie écclésiastique, ils y engagent cependant d'une certaine manière la responsabilité de l'Eglise, puisqu'ils en sont membres" (Justice dans le Monde II-2).
- Paul VI donne plus concrètement les directives suivantes: "Les organisations chrétiennes, sous leurs formes diverses, ont également une responsabilité d'action collective. Sans se substituer aux institutions de la société civile, ils ont à exprimer, à leur manière et en dépassant leur particularité, les exigences concrètes de la foi chrétienne dans une transformation juste et par conséquent nécessaire de la société" (OA, n° 51); "Les laïcs doivent assumer comme leur tâche propre le renouvellement de l'ordre temporel. Si le rôle de la hiérarchie est d'enseigner et d'interpréter authentiquement les principes moraux à suivre en ce domaine, il leur appartient, par leurs libres initiatives et sans attendre passivement consignes et directives, de pénétrer d'esprit chrétien la mentalité et les moeurs, les lois et les structures de leur communauté de vic" (PP, n° 81).
- Après avoir rappelé la doctrine du Concile et de son encyclique sociale, Paul VI lance ce véhément appel à l'action concrète: "Que chacun s'examine pour voir ce qu'il a fait jusqu'ici et ce qu'il devrait faire. Il ne suffit pas de rappeler des principes, d'affirmer des intentions, de souligner des injustices criantes et de proférer des dénonciations prophétiques: ces paroles n'auront de poids réel que si elles s'accompagnent pour chacun d'une prise de conscience plus vive de sa propre responsabilité et d'une action effective. Il est trop facile de rejeter sur les autres la responsabilité des injustices si on ne perçoit pas en même temps comment on y participe soi-même et comment la conversion personnelle est d'abord nécessaire. Cette humilité fondamentale enlèvera à l'action teute raideur et tout sectarisme; elle évitera aussi le découragement en face d'une tache qui apparaît démesurée" (OA, n° 48).